



Communiqué de presse

Le Teich, le mercredi 21 mars 2018

Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon

Les perspectives du 1^{er} semestre 2018

Ce mercredi 21 mars s'est tenu à Andernos-les-Bains le conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon. A cette occasion, les projets d'arrêtés préfectoraux relatifs aux AOT des installations de chasse du Bassin d'Arcachon et à la Réserve naturelle nationale du Banc d'Arguin ont été présentés pour avis aux membres du conseil de gestion.

- Le projet d'arrêté préfectoral portant sur les AOT des installations de chasse du Bassin d'Arcachon,
- Les projets d'arrêtés préfectoraux relatifs à la Réserve naturelle nationale du Banc d'Arguin.

Ont également été présentés pour validation le programme d'actions 2018 et le rapport d'activités 2017.



Crédit photo : Franck Pericat / Agence française pour la biodiversité.

Le projet d'arrêté préfectoral relatif aux AOT des installations de chasse du Bassin d'Arcachon

Le projet d'arrêté préfectoral portant AOT, concerne les installations de chasse et l'octroi des AOT pour les 115 lacs situés dans le périmètre du Parc naturel marin et en dehors des terrains du Conservatoire des espaces littoraux et des rivages lacustres (CELRL).

Le conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon s'est prononcé au titre du code de l'environnement sur les demandes d'autorisation d'activités notamment les « autorisations d'occupation temporaire du domaine public maritime ».

Les échanges et les réunions de travail organisés au cours du 2^{ème} semestre 2017 par le Parc naturel marin avec l'Association de Chasse Maritime du Bassin d'Arcachon (ACMBA), en lien avec la fédération départementale des chasseurs de Gironde, ont permis de discuter de l'organisation de la gestion des AOT, des travaux et modalités d'entretien des installations et leur caractérisation dans le cadre de Natura 2000.

Le Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon a émis des recommandations notamment sur l'organisation de la gestion Natura 2000 des AOT et des installations de chasse : il est ainsi proposé de délivrer l'ensemble des AOT à l'ACMBA afin de définir un même gestionnaire Natura 2000 pour les 115 installations de chasse situées en dehors des terrains du CELRL. Cette proposition vise à faciliter les échanges entre le Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon (opérateur Natura 2000) et l'ACMBA, notamment pour favoriser la généralisation des bonnes pratiques d'entretien des installations de chasse.

Avis du conseil de gestion

Après délibération, le conseil de gestion a donné un avis favorable à l'unanimité moins une abstention à ce projet d'arrêté d'AOT pour les installations de chasse assorti d'une réserve et de huit recommandations reprenant les éléments d'analyse présentés en séance.

Les projets d'arrêtés préfectoraux relatifs à la RNN du Banc d'Arguin

La Réserve naturelle nationale du Banc d'Arguin est située dans le périmètre du Parc naturel marin. Elle contribue aux objectifs de son plan de gestion, et notamment à la préservation du milieu marin. Elle fait l'objet d'une réglementation spécifique et sa gestion est assurée par la SEPANSO.

Le Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon s'est prononcé pour avis sur 5 projets d'arrêtés préfectoraux relatifs à la mise en œuvre des mesures prévues par le décret du 10 mai 2017 relatif à la Réserve naturelle nationale du Banc d'Arguin.

En application du décret, les projets d'arrêté concernent la création de la zone de protection renforcée, l'autorisation de l'exercice de la pêche maritime, la création des zones d'implantations ostréicoles, la délimitation et la réglementation des zones autorisées au mouillage des navires, la réglementation de l'accostage et du mouillage des navires de transport de passagers. (L'arrêté de création de la zone de protection intégrale ne fait pas l'objet de cette saisine du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon).

Avis du conseil de gestion

Suite aux débats, le conseil de gestion s'est prononcé sur les 5 projets d'arrêté relatifs à la RNN du Banc d'Arguin et a émis un avis favorable avec réserves et recommandations.

Ces réserves portent notamment sur :

- l'adaptation de la réglementation aux enjeux du site et aux dynamiques sédimentaires,
- la cohérence du cadre d'autorisation des activités,
- la cohérence entre les différents zonages proposés, notamment au regard des enjeux de conservation du site et pour éviter de d'induire des dysfonctionnements ou des conflits entre les activités autorisées.

Le rapport d'activités 2017 et le programme d'actions 2018

L'année 2017 a marqué un tournant de la mise en place du Parc naturel marin avec la finalisation et la validation du plan de gestion par le conseil de gestion le 19 mai 2017, puis son approbation au conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité le 27 septembre 2017.

Une année de changement également avec l'installation du Parc naturel marin dans de nouveaux locaux et le lancement des premières actions concrètes.

Le rapport d'activités 2017 a été validé à l'unanimité par le conseil de gestion.

Les actions prévues en 2018 visent à ouvrir sur l'ensemble des thématiques du plan de gestion. Pour cette année d'amorçage, le plan d'action comprend des projets portés sur des financements AFB et partenariaux, une recherche de partenariats pour amorcer des actions en 2019, ainsi que la participation du Parc naturel marin à différents événementiels locaux à partir du printemps 2018.

L'ordre du jour étant très chargé, le programme d'actions 2018 a fait l'objet d'un vote de confiance à l'unanimité en attendant une présentation plus détaillée à l'occasion de la prochaine séance du conseil de gestion.

Le Parc naturel marin du Bassin d’Arcachon fait partie de l’Agence française pour la biodiversité, un établissement public du ministère de la Transition écologie et solidaire. En métropole et dans les outremer, l’Agence française pour la biodiversité a pour missions d’améliorer la connaissance, de protéger, de gérer et de sensibiliser à la biodiversité terrestre, aquatique et marine.

Retrouvez plus d’informations, notamment sur le site web :
www.parc-marin-bassin-arcachon.fr

Vous pouvez consulter le plan de gestion du Parc naturel marin du Bassin d’Arcachon sur le lien suivant :
www.parc-marin-bassin-arcachon.fr/Actualites/Approbaton-du-plan-de-gestion-du-Parc-naturel-marin-du-Bassin-d-Arcachon

Vous pouvez télécharger les photos jointes au communiqué de presse sur notre médiathèque en ligne à l’adresse suivante :

<http://mediatheque.aires-marines.fr/identification?token=1-NEWOSGPKQFPUQ1627>

La mention des crédits photos est obligatoire.

Cette photo est utilisable uniquement pour l’illustration de l’article sur le présent conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d’Arcachon à paraître dans votre média. Toute nouvelle réutilisation doit faire l’objet d’une autorisation écrite de l’Agence française pour la biodiversité.

Contact presse

Parc naturel marin du Bassin d’Arcachon

Nathalie THIERS, chargée de communication et de sensibilisation

nathalie.thiers@afbiodiversite.fr - 06 61 30 49 70